



Règlement Intérieur

Rentrée 2025/2026

Adresse : 11 rue Wagane Diouf x Galandou Diouf

Tel : 33 821 29 46 / 77 181 45 30

E-mail : info@picabou.sn

Site internet : www.picabou.sn

Facebook: Picabou halte-garderie

Instagram: Picaboudkr

I. Table des matières

II. Dispositions générales.....	3
A. Horaires et conditions d'accueil.....	3
1. En demi-journée	3
2. En journée complète.....	3
3. La cantine.....	4
B. Tarifs.....	4
1. Frais d'inscription et frais de fournitures.....	4
2. Formules	5
C. Conditions d'inscription et de résiliation du contrat.....	6
1. Inscription	6
2. Pièces à fournir	6
3. Modifications et résiliation de l'inscription.....	7
D. Modifications des informations personnelles.....	8
E. Le droit à l'image	8
F. Responsabilité de l'établissement	8
G. Périodes de fermetures ponctuelles et annuelles de l'établissement.....	8
III. Organisation du quotidien de l'enfant.....	9
A. Toilette-trousseau	9
B. Alimentation.....	10
C. Maladies, médicaments, soins spécifiques et urgences.....	10

II. Dispositions générales

A. Horaires et conditions d'accueil

PICABOU est une crèche et halte-garderie qui accueille les enfants de 3 mois à 8 ans.

En parallèle, un pôle événementiel organise des activités ponctuelles : des anniversaires, après-midis festives - récréatives pour tout âge et des soirées à thème adaptées aux enfants jusqu'à 12 ans.

Notre pôle événementiel vous propose un service à la carte au sein de PICABOU ou à l'extérieur selon votre souhait.

L'établissement est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 17h45 et le samedi exclusivement pour vos événements sur réservation.

Voici les horaires en fonction de la formule choisie :

1. En demi-journée

- **Le matin : du lundi au vendredi de 7H30 à 13H00.**
- **Les après-midis : du lundi au vendredi de 14H30 à 17H45.**

L'arrivée et le départ des enfants de la crèche halte-garderie s'effectuent selon l'amplitude horaire suivante de façon à optimiser la vie de la structure :

- *Arrivée entre 7H30 et 9H30 le matin et entre 14H30 et 15h30 l'après-midi.*
- *Départ entre 11H00 et 13H00 le matin et entre 16H00 et 17H45 l'après-midi.*

2. En journée complète

- **De 7H30 à 17H45 : du lundi au vendredi.**

L'arrivée et le départ des enfants de la crèche halte-garderie se réalisent selon l'amplitude horaire suivante :

- *Arrivée entre 7H30 et 9H30 le matin.*
- *Départ à partir de 15H00 l'après-midi.*

Afin d'améliorer la qualité du service, les heures d'arrivée et de départ de chaque enfant doivent être respectées selon les temps définis à cet effet.

Au départ de l'enfant, seul les personnes autorisées par les parents (volet « habilitation » dans le dossier d'inscription) pourront récupérer l'enfant pour sa sortie. Toutefois, à titre exceptionnel, une personne non inscrite sur le document précité peut récupérer l'enfant sous couvert d'avoir été avertis par les parents de l'identité de celle-ci et qu'elle soit munie de sa pièce d'identité.

Par ailleurs, si l'enfant reste présent aux heures de fermeture de la crèche halte-garderie (13H00 et 17h45), la direction contactera les parents et le cas échéant, la tierce personne désignée par les parents pour récupérer l'enfant.

3. La cantine

- Le repas est servi à 11h30 au profit des enfants inscrits à la formule journée complète, la formule matin + cantine et aux réservations ponctuelles.
- En effet, PICABOU ouvre la possibilité de bénéficier du déjeuner aux enfants inscrits le matin ponctuellement ou quotidiennement. Si vous souhaitez inscrire votre enfant de manière ponctuelle à la cantine, merci de nous prévenir au plus tard le matin même avant 10h.
- Précision, pour les enfants inscrits en formules journée complète et matin + cantine : les repas et les goûters sont à consommer sur place aux horaires de service (9h30 – 11h30 – 15h30) et ne peuvent être dus quelle que soit la raison (absence de l'enfant pour maladie par exemple, ...).
- PICABOU propose un service PICABOX : nos repas et goûters du jour sont à votre disposition à la vente à emporter.
Merci de nous prévenir au plus tard le matin même avant 10h.
Votre commande sera disponible à l'accueil à partir de 11h45 ou livrée à votre domicile selon votre choix. Le tarif de livraison sera fixé en fonction de votre zone d'habitation.

B. Tarifs

1. Frais d'inscription et frais de fournitures

Des frais d'inscription ou de renouvellement d'inscription égaux à **115 000 FCFA par enfant**, non remboursables, sont dus chaque année (de septembre à juin), pour toutes les formules en dehors des enfants accueillis ponctuellement.

Dans un souci de service et de gestion de stock, nous vous informons que PICABOU se charge à présent de l'achat groupé des fournitures annuelles pour un montant de **35 000 FCFA par enfant**. L'ensemble des frais d'inscription et des frais de fournitures sont payables à l'inscription de votre enfant pour valider celle-ci.

Les enfants inscrits en formule après-midi 2 ou 3 fois / semaine sur l'unité du haut ne sont pas concernés par cette mesure.

Remarques :

- Pour les enfants inscrits sur l'unité du bas en formule après-midi et les enfants inscrits sur l'unité du haut en formule après-midis 5 fois par semaine, le montant des frais d'inscription et frais de fourniture sont dus dans leur intégralité ;
- Les enfants inscrits sur l'unité du haut en formule après-midi (2 ou 3 fois par semaine) s'acquitteront exclusivement de frais d'assurance pour l'année d'un montant de **35 000 FCFA**.

2. Formules

Afin de répondre à votre besoin, nous proposons plusieurs formules :

- **En formule matin (7H30/13H00), goûter de 9h30 inclus :**
 - 100 000 FCFA au mois pour 3 fois/semaine
 - 145 000 FCFA au mois du lundi au vendredi
- **En formule matin + cantine (7H30/13H00), goûter de 9h30 et repas de 11h30 inclus* :**
 - 140 000 FCFA au mois pour 3 fois/semaine
 - 185 000 FCFA au mois du lundi au vendredi
- **En formule après-midi (14h30/17h45), goûter de 15h30 inclus :**
 - 60 000 FCFA au mois pour 2 fois/semaine
 - 75 000 FCFA au mois pour 3 fois/semaine
 - 110 000 FCFA au mois du lundi au vendredi
- **En formule journée complète (7H30/17H45), goûters de 10H00, de 16H00 et repas de 11H45 inclus* :**
 - 235 000 FCFA au mois du lundi au vendredi
- **Prestations ponctuelles :**
 - L'heure (valable matin et après-midi sous réserve de places disponibles) :
 - 1h : 3 500 FCFA l'heure
 - à partir de 2 h : 3 000 FCFA l'heure
 - à partir de 3h : 2 500 FCFA l'heure
 - Repas : 3 000 FCFA (merci de nous prévenir au plus tard le matin même à 10h)
 - PICABOX repas : 3 500 FCFA (hors livraison)
 - PICABOX goûter : 1 500 FCFA (hors livraison)

*Pour information, même si vous avez opté pour une formule avec cantine, il n'est pas possible de récupérer le repas de l'enfant s'il est absent pour des mesures d'organisation.

L'inscription de votre enfant engage un paiement mensuel avant le 5 du mois en cours, par espèces, chèque auprès de l'agent d'accueil ou Wave /Orange Money sur le téléphone de PICABOU : 77 181 45 30. Le paiement des prestations ponctuelles s'effectue à l'accueil en temps réel.

L'inscription d'un 2^{ème} enfant d'une même famille pour la même période en cours donne droit à une réduction de 10% (la remise est accordée sur la formule dont l'enfant est le moins présent au sein de la structure) même principe pour le 3^{ème} enfant, 4^{ème} enfant

Exemple : Pour deux enfants inscrits d'une même famille sur une même période, l'un est présent en journée continue du lundi au vendredi et l'autre est présent les matins du lundi au vendredi, la réduction s'appliquera sur la formule : matin 5 fois par semaine.

Cette réduction ne concerne pas l'accueil ponctuel et les formules après-midi.

Les périodes de fermeture de l'établissement ne donnent pas lieu à une réduction des tarifs mensuels. En effet, les tarifs sont établis et lissés sur l'année en prenant en compte les périodes de fermeture de PICABOU pour congés.

Aucune absence, période(s) de vacances de l'enfant ne peut donner lieu à un remboursement ou une réduction de la somme due pour la formule choisie.

Chaque mois réservé et entamé est dû, même en cas de retrait prématuré de l'enfant.

A noter qu'une place réservée est une place due puisqu'elle respecte un quota d'enfants accueillis. De ce fait, une absence ne peut être source de non-paiement.

En cas de souhait de désinscription de votre enfant, le parent se doit d'en informer la direction le mois précédent celui en cours.

Remarques :

- **Toute inscription d'un enfant en mensualité**, peu importe la formule et la fréquence choisie, **n'inclue pas les activités spéciales** qui se font sur réservation. Les parents qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) à ces activités devront réserver et payer le tarif de cette activité en supplément.

C. Conditions d'inscription et de résiliation du contrat

Les inscriptions peuvent se faire à tout moment de l'année dans la limite des places disponibles.

1. Inscription

Les documents d'inscription sont à déposer auprès de l'agent d'accueil de PICABOU complets et signés avec l'ensemble des pièces à fournir (voir liste ci-après).

Tout dossier incomplet sera retourné.

Une fois l'inscription validée par la direction, la date d'entrée à la crèche halte-garderie est fixée en accord avec les parents. Il est attendu le règlement **des frais d'inscription et les frais de fournitures.**

L'inscription d'un enfant au sein de PICABOU induit qu'il fait partie intégrante de l'effectif par tacite reconduction sur le mois qui suit et pour la formule préalablement définie par les parents. Un changement de formule peut être effectué à la suite d'une demande des parents le mois précédent celui en cours et dans la limite des places disponibles.

2. Pièces à fournir

Il est demandé aux parents de fournir :

- Le dossier d'inscription, dûment rempli et signé.
- Le règlement intérieur suivant, lu, signé et paraphé au bas de chaque page.

- Un certificat médical attestant que l'enfant est **apte à fréquenter un mode d'accueil collectif et qu'il est à jour dans ses vaccinations.** Les parents s'engagent à mettre à jour la vaccination obligatoire de leur enfant.

Tout au long de la période d'accueil à PICABOU, l'enfant devra satisfaire aux obligations vaccinales en vigueur au Sénégal, à savoir :

Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Tuberculose, Coqueluche, Fièvre Jaune, Rubéole, Oreillons, Rougeole, Hépatite B, Hémophilus Lius Influenzae B, Pneumocoque, Méningocoque A, C,Y,W135.

La direction se réserve le droit de vérifier la mise à jour des vaccins de votre enfant.

- La photocopie des pièces d'identité des personnes habilitées à venir chercher l'enfant y compris celles des parents.
- 1 photo d'identité **récente** de l'enfant.

3. Modifications et résiliation de l'inscription

La modification du contrat d'inscription en cours d'année est possible aux conditions suivantes :

- **selon la capacité d'accueil de la structure et l'avis de la direction.**
- **avec une prise d'effet à compter du 1^{er} jour du mois suivant.**

Toute désinscription de l'enfant doit être signalée à la direction par écrit.

La désinscription de l'enfant est possible selon les cas suivants :

a) La désinscription par les parents

Les parents sont tenus d'informer la direction de leur désir de mettre un terme à la présence de leur enfant au sein de l'établissement et devront en notifier les raisons.

Si les parents souhaitent résilier une inscription dans le courant d'un mois entamé, le mois sera dû.

b) La rupture par l'établissement

La direction peut décider de ne plus accueillir un enfant, en cas :

- d'inadaptation durable de l'enfant à la vie en collectivité,
- de déclaration inexacte concernant l'autorité parentale,
- de non-respect du règlement intérieur,
- de deux non-paiements successifs.

D. Modifications des informations personnelles

Les parents doivent signaler à la direction tout changement de leurs situations personnelles pouvant interférer sur le comportement de l'enfant et tout changement de leurs coordonnées.

En effet, il est important que les parents restent joignables, tant pour la prise en charge quotidienne de leur enfant que pour les situations d'urgence.

Tout changement de médecin traitant doit être signalé.

E. Le droit à l'image

En inscrivant votre enfant, vous autorisez PICABOU à publier et utiliser les photos et enregistrements audios et vidéos où votre enfant apparaît à des fins d'archivages et de promotion des activités de la crèche halte-garderie (notamment dans les réseaux sociaux) ...

F. Responsabilité de l'établissement

La structure n'est pas responsable des vols ou détérioration commis au sein de l'établissement.

La structure n'est pas responsable des tâches sur les vêtements des enfants. La vie en collectivité et la pratique des activités éducatives et ludiques sont susceptibles d'engendrer ce type de désagrément dont PICABOU ne pourra, en aucune façon, être tenue pour responsable.

La crèche halte-garderie a souscrit un contrat d'assurance couvrant la responsabilité civile.

G. Périodes de fermetures ponctuelles, annuelles et exceptionnelles de l'établissement

Fermeture de la crèche halte-garderie selon le calendrier suivant :

- Ouverture de l'établissement PICABOU le lundi 08 septembre 2025,
- Vacances annuelles, 03 périodes :
 - 1^{er} Période : Du 29 décembre 2025 au 04 janvier 2026
 - 2^e Période : Du 04 au 10 mai 2026
 - 3^e Période : Du 1^{er} Août au 6 septembre 2026
- Fermetures ponctuelles (les dates vous seront communiquées au fur et à mesure de l'année selon décisions des autorités locales) :
 - Magal de Touba
 - Maouloud
 - Fête nationale

- Lundi de Pâques
- Korité
- Fête du travail
- Ascension
- Lundi de Pentecôte
- Tabaski
- Noël
- Jour de l'an

➤ Fermetures exceptionnelles :

En cas de perturbation extérieure, événements majeurs indépendants de notre volonté, nous serons contraints de fermer l'établissement.

Nous ne manquerons pas de vous aviser dès que possible en cas de changements du calendrier.

III. Organisation du quotidien de l'enfant

A. Toilette-trousseau

Voici la liste du trousseau demandé :

- La tétine et le « doudou »
- Les biberons et le lait infantile dans le doseur, ou le lait maternel
- Une gourde d'eau
- **Les couches pour un mois (demi-journée avec ou sans cantine : 45 couches / journée complète : 90 couches)**
- Un paquet de lingettes, le cas échéant, un paquet de carrés de coton (grand modèle)
- Une trousse de toilette avec tous les produits de change (savon intime **grand modèle ou pain de savon dans une boîte**, crème de change)
- Les habits de rechange (deux tenues complètes obligatoires minimum)
- 1 boîte de 2 seringues nasales avec du 1 bouteille de sérum physiologique 500 ml

Les enfants inscrits en journée complète sur les deux unités bénéficient, pour des raisons pratiques, d'un casier sur chacune des unités. Dans ce cadre, il vous sera demandé d'apporter le matériel en double exemplaire. Merci de votre compréhension.

Chaque effet personnel de l'enfant devra être étiqueté à son nom et prénom.

Un sac de change permettant de transporter les vêtements de votre enfant depuis PICABOU vers la maison vous ait fourni en début d'année. **Ce sac doit être ramené systématiquement à PICABOU dès le lendemain** pour assurer le suivi du réassort des vêtements.

Pour permettre à l'équipe d'identifier rapidement les affaires de votre enfant, merci de réserver **les mêmes effets personnels (gourdes, biberons et tétines)** lors de sa venue à PICABOU.

Bien que le matériel que nous utilisons (peinture, feutres, etc.) soit adapté à la petite enfance, nous vous prions de bien vouloir habiller vos enfants avec des vêtements peu coûteux et dans lesquels ils seront à l'aise.

Les bijoux, petites barrettes, jouets des enfants ou autres objets de petite taille sont interdits pour tous afin d'éviter les accidents ou pertes.

Le maquillage et le vernis à ongles sont également interdits.

Tout objet de valeur est interdit au sein de l'établissement.

B. Alimentation

Pour des raisons organisationnelles et dans l'intérêt de votre enfant, son petit-déjeuner doit être donné à la maison.

Selon la formule choisie, PICABOU fournit les goûters et les repas préparés par nos soins.

Seul le lait infantile est apporté par les parents.

Nous sommes formés à la pratique de la DME (diversification menée par l'enfant) que nous favorisons lors des temps de repas.

Pour des raisons de sécurité, il est impératif de vous former avant de réaliser cette pratique à la maison.

Tout régime, allergie ou intolérance alimentaire doivent être signalés à la direction.

Pour les enfants inscrits en formule avec cantine, les repas ne peuvent pas être récupérés si l'enfant est absent.

C. Maladies, médicaments, soins spécifiques et urgences

PICABOU n'accueille pas d'enfant malade ou avec des signes maladifs sauf si le pédiatre valide par un certificat médical son accueil en collectivité. En effet, toute maladie de l'enfant n'entraîne pas obligatoirement son éviction (en référence au guide pratique des collectivités de jeunes enfants et maladies infectieuses).

Cependant, il reste préférable que l'enfant reste à son domicile pour son confort, son bien-être et pour la protection des autres enfants accueillis au sein de la structure.

La Direction se réserve le droit, selon l'état général de l'enfant, de refuser son accueil.

En cas de fièvre ou de maladie de l'enfant se déclarant à la crèche halte-garderie, les parents sont prévenus et doivent obligatoirement venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.

En cas de fièvre, la direction contactera les parents pour autorisation de soin et validation du poids de l'enfant. En cas d'accord, un responsable donnera du paracétamol à l'enfant dans l'attente de l'arrivée des parents.

Aucun médicament ne sera administré à la demande des parents à l'exception du paracétamol.
Tout traitement prescrit, et même s'il n'est donné qu'à la maison, doit être signalé à la direction.

Les parents sont tenus d'informer la direction du motif et de l'absence de l'enfant.

La direction garantit les mesures d'hygiène et de communication en cas de maladie contagieuse ou infantile.

Il est interdit de mettre des médicaments dans les biberons des enfants.

Malgré notre attention et notre vigilance accrue au sein de la crèche halte-garderie, des accidents peuvent survenir. En cas d'incident minime (griffure, morsure, bosse, etc.), nous prodiguons les premiers soins et avisons les parents.

En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence compétents (SOS MEDECIN). Les parents en seront immédiatement avertis.

Si l'état de l'enfant nécessite une hospitalisation, le transport sera fait par les services d'urgence.

IMPORTANT A RETENIR

- Il n'est pas autorisé de fournir de la nourriture autre que le lait infantile ;
- Il n'est pas autorisé de mettre des médicaments dans les biberons ;
- Le port de bijoux, petites barrettes ou autres objets de petite taille n'est pas autorisé ;
- Le maquillage et le vernis à ongles ne sont pas autorisés au sein de l'établissement et les ongles des enfants doivent être coupés régulièrement.
- Lorsqu'un enfant est absent, pour une courte ou longue durée, il revient aux parents de prévenir la direction ;
- Lorsqu'un enfant est malade, il reste préférable qu'il reste à son domicile pour son confort, son bien-être et pour la protection des autres enfants accueillis au sein de la structure ;
- Il est important de mettre à vos enfants des vêtements où ils se sentiront à l'aise pour sauter, courir et surtout se tâcher ;
- Les activités spéciales sous réservations ne sont pas comprises dans les formules mensuelles proposées par l'établissement.
- Les repas ne peuvent pas être récupérés quand un enfant est absent.

COUPON REPONSE : LE REGLEMENT INTERIEUR

Nom et prénom des représentants légaux : _____

Nom et prénom de l'enfant : _____

Nous avons pris connaissance du règlement intérieur de la crèche halte-garderie PICABOU pour l'année 2025/2026 et nous nous engageons à le respecter.

*-Les parents s'engagent à respecter les règles de la vie de PICABOU, à les lire et à les approuver.
-Les parents s'engagent à avoir un comportement respectueux à l'égard de toute personne travaillant au sein de notre établissement. Dans le cas contraire, la direction se réserve le droit de mettre fin à l'inscription de l'enfant.
-Ce document régit les rapports entre les familles et la halte-garderie PICABOU. Il présente donc une nature contractuelle qui servira de référence dans tout différend. Il doit-être lu attentivement et signé.*

Fait à Dakar, le _____

Signatures des représentants légaux

(Précédées de la mention : Lu et Approuvé)